

15 avr 2025 -08:39

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2025

Prolongation des cadres linguistiques pour le personnel de la Cour constitutionnelle

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la prolongation des cadres linguistiques pour le personnel de la Cour constitutionnelle.

La Cour constitutionnelle a établi ses cadres linguistiques par une ordonnance datée du 18 décembre 2024. Cette ordonnance indique que les cadres linguistiques tels qu'approuvés dans l'arrêté royal du 25 février 2007 et prolongés pour une deuxième fois par l'arrêté royal du 28 juin 2019 ne doivent pas être modifiés. Les cadres linguistiques ont été respectés et validés avec un avis favorable de la Commission permanente de contrôle linguistique, et pour cette raison, ils sont prolongés.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be

Lisa Lust
Attachée de presse internationale
+32476493426
lisa.lust@premier.be